

REGLEMENT

SARLAT-COLOR

Dimanche 21 Mai 2017

**ORGANISATION : POINT INFO JEUNESSE/ESPACE-JEUNES
MAIRIE DE SARLAT LA CANEDA**

I/ Généralités et description de l'épreuve :

I/ L'évènement se déroule en 2 phases :

- 1- Une course à pied de 3,5 km agrémentée de 5 modules « Frappading », avec projection de poudres assorties à chaque arche colorée.
- 2- Un « Festi-Color » : Un DJ animera l'avant et l'après-course, avec lancers de poudres colorées.

II/ La course est ouverte à tous :

Quelques modalités :

- Mineurs : A partir de 6 ans (Autorisation écrite / accompagnement parental obligatoire pour les -14 ans)
- Personnes à mobilité réduite

III/ L'Inscription est obligatoire

- La participation à l'évènement est de : 5€ par adulte et 4€ pour les 12-17 ans
Gratuité pour le 6-11 ans
- Seules, les personnes munies d'un dossier d'inscription complet pourront participer à cette manifestation.
- Il est interdit de participer avec un animal.
- Cette épreuve ne donnera lieu ni à un temps de course, ni à un classement des participants.

L'épreuve prévue le dimanche 21 mai, débutera à 15h.

Suivant le nombre de participants et afin d'éviter l'engorgement sous les arches de couleurs, le départ peut s'échelonner par vagues.

Les participants de – 12 ans et les personnes à mobilité réduite partiront dans les dernières vagues.

Seule la poudre colorée mise à disposition par l'Organisateur doit être utilisée dans le cadre de l'évènement.

Il est conseillé aux personnes allergiques à la poussière et à la fécule de maïs de ne pas prendre part à l'épreuve.

Obligations pour chaque participant :

Chaque participant devra avoir un tee-shirt blanc et le porter impérativement durant l'évènement.

Il lui sera remis un dossard lors de son inscription et une paire de lunettes (hormis les 6-11 ans, du fait de la gratuité et pour qui la famille devra les équiper de lunettes).

Sans le port de ces équipements l'organisateur sera dans l'obligation de refuser la participation à l'évènement.

Un sac de poudre colorée lui sera remis à l'arrivée, pour le compte à rebours final.

Les coureurs seront invités à se présenter dès 15H pour une mise en train sportive et festive.

Les départs se feront par vagues de coureurs, sur une base de premier arrivé, premier servi.

La première vague partira à 15H30 les autres suivront toutes les 2 minutes.

- Si vous courez avec de jeunes enfants, s'il vous plaît guidez-les tout au long de la course.
- Nous vous demandons également de bien vouloir suivre les conseils et instructions fournis par les officiels de course et les bénévoles.

« Surtout, soyons tous courtois et respectueux envers tout le monde autour de nous »

II/ Conditions d'inscription :

L'inscription à l'évènement sera réalisée uniquement via le formulaire proposé sur le site Facebook PIJ/Espace-Jeunes de Sarlat.

Un mail de confirmation vous indiquera où et comment retirer votre dossard et régler les frais d'inscription.

Pour ce faire, chaque participant devra :

- renseigner sur ce formulaire :

- nom,
- prénom,
- date de naissance,
- téléphone et adresse email.

- s'acquitter de la participation financière correspondante

- récupérer son dossard ainsi que ses lunettes : à l'Espace Jeunes/PIJ.

Aucune inscription ne sera réalisée sur place, le jour de l'évènement.

Aucune annulation ni aucun transfert d'inscription n'est autorisé et ce, quel que soit le motif.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

III/ Accès au site :

Tous les coureurs devront se présenter avec leur dossard visible.

Le personnel de sécurité et les bénévoles seront chargés de contrôler les personnes accédant au site.

L'introduction ou la détention d'objets illégaux (armes, objets inflammables, drogue, alcool...) est interdite.

La personne accédant au site accepte ce contrôle.

En cas de refus, la personne n'est pas autorisée à accéder au site.

L'Organisateur se réserve le droit d'expulser du site de la manifestation toute personne enfreignant le règlement intérieur, les conditions ou les instructions du personnel.

Par ailleurs et pour des raisons de sécurité ou météorologiques ou en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'évènement et/ou d'en modifier les modalités de parcours ou d'organisation.

IV/ Responsabilité - Assurances :

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Pour les participants mineurs (-18 ans), le parent ou le tuteur devra fournir une autorisation parentale à la participation de l'évènement Sarlat-Color.

Pour les participants de – de 14 ans, ceux-ci devront être accompagnés d'un adulte, durant l'évènement.

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés.

Les participants doivent fournir une attestation de Responsabilité Civile pour l'inscription.

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.
Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Tout participant s'engage à faire renoncer ses assureurs à tout recours contre la Mairie de Sarlat.

V/ Droit à l'image :

Dans le cadre du Sarlat-Color tout participant autorise la Mairie de Sarlat, ses ayants-droit ou ses partenaires à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix ainsi que la prestation sportive de son enfant en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support y compris à des fins de communication (presse, plaquettes informations, ...).

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

VI/ Protection des données :

L'Organisateur recueille les données du participant dans le cadre de l'exécution du contrat du participant.

Sans accord du participant, l'Organisateur ne conservera, ne traitera et n'utilisera ses données personnelles que si celles-ci sont nécessaires à la promotion de l'action et à la reconduite ou l'évolution de la manifestation.

La participation à Sarlat-Color implique l'acceptation expresse par chaque concurrent au règlement.

***En somme, accordons nous un moment de plaisir créatif, sportif et festif
qui peut également favoriser la cohésion sociale par les notions de partage,
de courtoisie et de respect***

INSCRIPTION TOUT PUBLIC

Sarlat-Color

(Toute inscription non correctement complétée ne sera pas traitée)

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Numéro de téléphone Fixe :

Portable :

Email :

Date de naissance :

Sexe : M F

Numéro dossard :

Règlement : X 4€ X 5€ chq esp

AUTORISATION PARENTALE pour tous les mineurs

DECHARGE DE RESPONSABILITE (tuteur)

Je soussigné(e), (nom et prénom du représentant légal) :

Demeurant à (adresse complète) :

Numéros de téléphone où je peux être joint facilement :

Représentant légal de l'enfant mineur (nom, prénom de l'enfant) :

Date de naissance du mineur :

Demeurant à (adresse complète) :

autorise monsieur ou madame (préciser le nom et le prénom) :

à accompagner mon fils ou ma fille (préciser le nom et le prénom)

à participer à l'activité organisée par : **Le Point Info Jeunes/Espace Jeunes de Sarlat.**

reconnais qu'il ou qu'elle a validé le document ci-dessous au nom du mineur qui apparait ci-dessus.

Par la présente en tant que parent ou gardien légal du dit mineur, je m'engage à ainsi que le mineur et nos exécuteurs, administrateurs, héritiers, membres de la famille, successeurs à respecter les modalités du document.

- Intitulé de l'activité : **Sarlat-Color** - Date de l'activité : **Dimanche 21 Mai 2017**

- Lieu de l'activité : **Centre-Ville de 24200 Sarlat**

- Lieu et horaire de rendez-vous pour la préparation : **Place du 14 juillet à 15h00 (fin prévu à 18h00).**

- Déclare décharger de toute responsabilité la Mairie de Sarlat, organisatrice du Sarlat-Color, concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par mon enfant, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputée.

- Déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon enfant contre tout sinistre causé à mon enfant ou à des tiers de son fait, et que son contrat d'assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

- Reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de Responsabilité Civile dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour participer à Sarlat-Color.

- Autorise à ce que le Point Information Jeunesse/Espace Jeunes de la mairie de Sarlat ou ses partenaires puisse utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire mon image ainsi que celle de mon enfant dans le cadre du Sarlat-Color à des fins de communication (presse, plaquettes d'information, teaser, ...).

- Renonce également dès aujourd'hui à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, et notamment en cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant lors du Sarlat-Color, dans le cadre de la participation de mon enfant à la manifestation.

- M'engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre la Mairie de Sarlat ou l'un de ses partenaires.

- Autorise les responsables à prendre, le cas échéant, toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de maladie

Date et signature du représentant légal